



STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Initiative cantonale



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Art. 1

L'utilisation de technologies d'identification et de reconnaissance est interdite sur l'espace public.

Art. 2

La loi prévoit des exceptions. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par les intérêts publics supérieurs suivants:

- la sécurité publique;
- la recherche scientifique.

Le législateur fixe les modalités d'application de la présente loi.

Dispositions transitoires (à définir par la chancellerie)



STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Pourquoi interdire ?

- Le traçage des déplacements et l'identification continue sont une violation claire de la sphère privée.



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Pourquoi interdire ?

- Ces technologies n'ont pas d'intérêt prouvé pour la sécurité publique.



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Pourquoi interdire ?

- Les outils de RF sont biaisés: leurs performances varient selon l'âge, le genre ou la couleur de la peau.



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Pourquoi interdire ?

- Leur utilisation dans l'espace public se fait sans le consentement des personnes visées.



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Qu'est-ce qui est visés par l'initiative ?

- L'application des technologies de reconnaissance et d'identification aux personnes (données biométriques).



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Qu'est-ce qui est visés par l'initiative ?

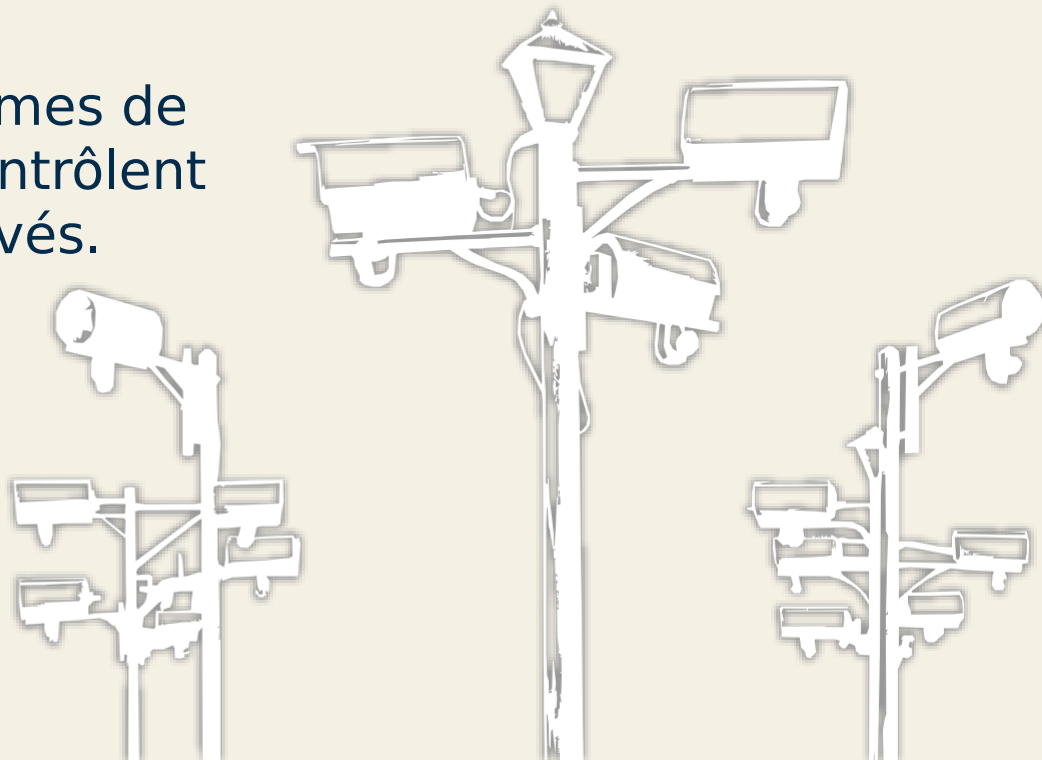
- L'identification dans l'espace public: tout espace accessible au public.



STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Qu'est-ce qui est visés par l'initiative ?

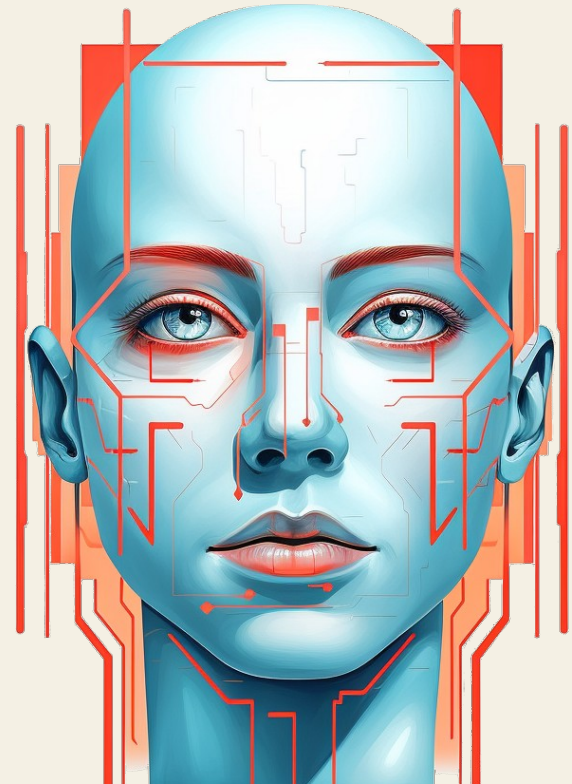
- Elle ne vise pas les systèmes de vérification faciale qui contrôlent l'accès à des espaces privés.



STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Quelles exceptions et pourquoi ?

- La recherche scientifique



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Quelles exceptions et pourquoi ?

- les intérêts publics supérieurs



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

De quoi avons-nous besoin ?



partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

De fonds et de soutiens

- **Budget de 20'000 CHF**
 - Budget standard pour une initiative cantonale
- **Soutien associatifs**
 - Les associations dans le domaine de l'éthique numérique
 - Les associations défendant les droits fondamentaux
- **Soutiens politiques**
 - Droits fondamentaux, constitutionnels
 - Libertés individuelles
 - Progrès social
 - Lutte contre l'exploitation humaine
 - Souveraineté numérique et physique

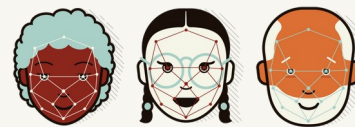


partipirate

humaniste libre et progressiste

STOP RECONNAISSANCE FACIALE

Iels nous soutiennent déjà



STOP
RECONNAISSANCE FACIALE



STOP RECONNAISSANCE FACIALE

***MERCI DE VOTRE
ATTENTION***

reconnaissancefaciale.ch

PARTICIPEZ !

Participez en donnant au:

IBAN: CH28 06300 50491 29726 72

pour Parti Pirate Vaudois, 1000 Lausanne



partipirate

humaniste libre et progressiste